

1. Conditions générales

- 1.1 Le présent règlement de la manifestation des 21 et 22 juin 2025 s'applique à tous les aspects de ladite manifestation notamment sportif, sécurité et activités annexes.
- 1.2 L'Association La Roue Qui Marche (ci-après LRQM) est seule compétente pour l'organisation et la gestion du déroulement de la manifestation, la gestion des inscriptions (en ligne et hors ligne), l'administration des données des participant.e.s, le chronométrage, la communication des résultats, l'attribution de numéros de dossard ainsi que la publicité et les informations destinées aux participant.e.s.

2. Course

- 2.1 La course est ouverte à toutes les personnes, avec ou sans handicap, sans limite d'âge. Les mineurs courent sous la seule responsabilité de leurs parents et/ou accompagnants.
- 2.2 La course est gratuite.
- 2.3 Il y a lieu de respecter strictement les consignes de l'organisateur. Ainsi, il est interdit d'accompagner les coureurs·euses avec des vélos ou des rollers. L'ensemble du parcours est interdit à la circulation.
- 2.4 La course est ouverte aux fauteuils roulants, aux joëlettes et autres moyens de transport dévolus aux personnes à mobilité réduite. Les personnes en situation de handicap participent à la course sous la seule responsabilité de leurs répondants.
- 2.5 Les chiens sont autorisés mais ils doivent impérativement être tenus en laisse.
- 2.6 En s'inscrivant à l'épreuve, les participant.e.s s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier :
 - Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Tout.e.s les participant.e.s doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement.
 - Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés par LRQM.
 - L'organisateur se réserve le droit d'exclure les participant.e.s qui ne se conforment pas au règlement.

3. Inscriptions

- 3.1 Les inscriptions se font en ligne et/ou sur place. Un dossard sera remis à chaque participant.e.
- 3.2 Les participant.e.s acceptent le calcul de leur performance avec l'application «LRQM». Conformément à la loi, les données ne sont pas collectées à d'autres fins que celles de la course.
- 3.3 En cas d'affluence, l'organisateur peut fixer une limite maximale de participation avec report des départs.
- 3.4 LRQM se réserve le droit d'annuler la course en raison d'un cas de force majeure, de risques extraordinaires de graves intempéries ou d'une décision administrative. LRQM s'engage à communiquer le report dans les meilleurs délais.
- 3.5 Un prix de participation sera remis à chaque concurrent.e. Aucune contestation ne sera admise concernant ce prix.

4. Protection des données

- 4.1 L'organisateur s'engage à traiter toutes les données personnelles conformément à la loi sur la protection des données.
- 4.2 En participant à l'épreuve, chaque coureur·euse donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il·elle pourrait apparaître sur tous types de supports de LRQM, y compris publicitaires, réseaux sociaux, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

5. Santé

- 5.1 Par leur inscription, les participant·e·s confirment qu'ils veilleront, au moment du départ, à être bien préparé·e·s pour la course et à se trouver en bonne condition physique.
- 5.2 Il est recommandé de s'hydrater suffisamment pendant et après la course. En cas d'essoufflement, de vertiges, d'épuisement, de fortes douleurs ou autres, le coureur·euse devrait arrêter de courir et abandonner. Le personnel sanitaire présent dans le cadre de la manifestation (deux postes de samaritains) peut à tout moment sortir de la course les coureurs·euses chez lequel·le·s il constate des problèmes de santé.

6. Responsabilité

- 6.1 L'organisateur et ses entreprises partenaires se dégagent de toute responsabilité pour les risques en tout genre des coureurs·euses, notamment ceux liés à la santé. L'assurance reste l'affaire du·de la participant·e.
- 6.2 Durant toute la durée de l'évènement y compris les 24H qui précèdent l'évènement et les 24H qui suivent l'évènement, l'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs·euses du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrent·e·s assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement LRQM en cas de dommages ou de séquelles consécutifs à la course.
- 6.3 L'organisateur décline toute responsabilité à l'égard des spectateurs·trices et des tiers.
- 6.4 L'organisateur ne peut être tenu responsable en cas de vol des affaires personnelles des participant·e·s ou de dégradation de matériel.

7. Organisation

- 7.1 L'organisateur de l'évènement est l'Association LRQM (La Roue Qui Marche) dont le siège est à 1041 Bottens.
- 7.2 Le comité d'organisateur décide de l'interprétation du règlement.
- 7.3 Tout concurrent·e· reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.
- 7.4 Le for juridique est à Bottens.

Bottens, 9 juin 2025

Le Président de LRQM

Sébastien Bailly